Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260605-44_06_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2026

DATE DE CONVOCATION 27 mai 2026	L'an deux mil vingt-six le 5 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur L'HEVEDER Hervé, Maire
DATE D'AFFICHAGE 27 mai 2026	**Membres présents** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, LE PEUCH, PODER, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 16 PROCURATIONS : 3 VOTANTS : 19	**Membres absents** : Mmes LE JANNE Claudie, LEROY Christelle ; DENOUEL Elise, Mr PODER Quentin **Procurations** : Le JANNE Claudie à Eric FEJEAN ; Leroy Christelle à Mr LE PENNEC Michel ; Mr Quentin PODER à Mr LE BLEVENNEC Gilbert **Secrétaire** : LE PEUCH Jaouen

44-06-25 Désignations des délégués pour les sénatoriales – Election de 5 délégués et 3 suppléants

1. Mise en place du bureau électoral

M. L'HEVEDER Hervé, maire, ouvre la séance.
Mme HERVE Evelyne est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, et dénombre 15 conseillers présents, il constate donc que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Absents / Procurations : 3 absents/ 3 procurations ; Mme LEROY Christelle donne procuration à Mr LE PENNEC Michel, Mme LE JANNE Claudie donne procuration à Mr FEJEAN Eric, Mr PODER Quentin donne procuration à Mr LE BLEVENNEC Gilbert.

Le maire rappelle ensuite qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme QUELEN Brigitte, M. LE BLEVENNEC Gilbert, Mme FER Alizée et Mr Jaouen LE PEUCH.

2. Mode de scrutin

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260605-44_06_26-DE

Le maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire précise que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.
Le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code électoral, le Conseil Municipal doit élire CINQ délégués et TROIS suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral). Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Le maire constate qu'UNE liste de candidats a été déposée ; un exemplaire sera joint au procès-verbal.

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au président qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme puis le dépose lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui, à l'appel de leur nom, ne souhaitent pas prendre part au vote, est enregistré.
Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos, et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.
Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
d. Nombre de suffrage déclarés blanc par le bureau : 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)] : 19

Votes du conseil municipal

Résultat du vote :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260605-44_06_26-DE

Noms des listes (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	**Suffrages obtenus**	**Nombre de délégués obtenus**	**Nombre de suppléants obtenus**
LISTE COMMUNE LOUARGAT	19	5	3

4.2. Proclamation des élus

Le maire proclame élus, conformément à la feuille de proclamation jointe au présent procès-verbal, à savoir :

L'HEVEDER Hervé
LE JANNE Claudie
FEJEAN Eric
QUELEN Brigitte
JEGOU Philippe

Le Maire proclame élus les suppléants, conformément à la feuille de proclamation également jointe, à savoir :

DENOUEL Elise
LE BLEVENNEC Gilbert
ANDRE Valérie

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

MAIRIE de LOUARGAT
22540

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260605-44_06_26-DE